Image not found or type unknown

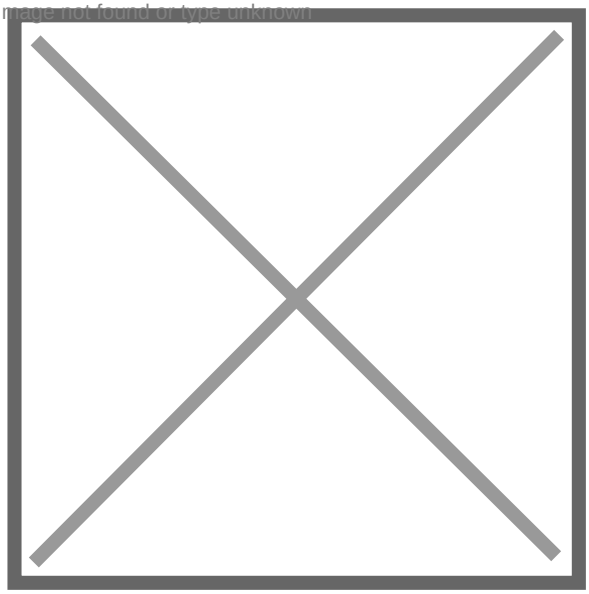

Audition d'un temoin mineur

Par **eric wilhelm**, le **07/06/2010** à **18:51**

Bonjour,
Une jeune fille de la classe de mon fils avait menacé de se suicider dès le début de l''année scolaire, harcellées par d'autres filles qui ne la prenait pas au sérieux, la jeune fille a mis ses menaces à exécution le 1er Juin dernier, elle a sauté du 1er étage de chez elle, résultat quelques blessures, ses jours ne sont pas en danger, heureusement.
Le problème, c'est que les gendarmes sont venus, l'air menaçant dans la classe de mon fils, en leur disant qu'ils étaient plus ou moins responsables et qu'ils viendraient les interroger au collège.
Ma question est : Ont ils le droit de venir interroger les enfants mineurs au collège en sachant que la jeune fille s'est défénestrée chez elle?
Ont-ils le droit d'interroger les enfants sans la présence de leur représentant légal?
Je vous remercie pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés